

Transfert de personnel du CCAS à la Ville - Direction Vie des Quartiers - Service Démocratie Participative - Mission CUCS - Direction Conseil de Gestion et de l'Évaluation - Service de l'Analyse des besoins et de l'Évaluation

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Lors de la mise en place de la Direction Vie des Quartiers en 2006 sur la base d'une fusion partielle des Directions Politique de la Ville et Vie Associative Citoyenneté, le Service Développement de la Démocratie Locale et de la Participation (DDL) a été créé et rattaché directement au Directeur Général Adjoint des Services, commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale, en charge du Pôle Vie Sociale et Citoyenneté.

Il s'agissait alors de placer directement sous sa responsabilité les services et agents contribuant à la gestion et au développement des instances de démocratie participative (CBJ, Conseil des Sages et Conseils de Quartier) ainsi qu'au développement de l'intergénérationnel. Les agents concernés étaient jusqu'alors répartis entre le CCAS (Conseil des Sages et Intergénérationnel) et la Ville (CBJ, Conseils de Quartier). Les agents du CCAS ont donc rejoint ce service DDLP installé à l'Hôtel de Ville. Un autre agent du CCAS est venu renforcer la mission CUCS.

Compte tenu des modifications intervenues dans le périmètre des délégations et de la nécessité de mettre en cohérence les politiques publiques municipales, il convient de mettre en place une meilleure lisibilité de l'organisation des services municipaux.

Dans la perspective de la nouvelle organisation de la Direction Vie des Quartiers qui intègre l'ancien service DDLP, qui devient le Service Démocratie Participative, et la mission CUCS, il convient dans un souci de cohérence que les agents concernés du CCAS soient intégrés à la Ville.

Par ailleurs un service Analyse des Besoins avait été créé au CCAS afin de lui permettre de faire face à ses besoins en terme de connaissance de la demande sociale sur le territoire bisontin et pour répondre à l'obligation réglementaire faite au CCAS de produire annuellement une analyse des besoins sociaux.

A la Ville, le Pôle Gestion et Modernisation, pôle d'optimisation des moyens de gestion de la collectivité, de conseil, d'évaluation et de programmation, comporte en son sein une Direction Conseil de Gestion et de l'Évaluation incluant un service d'Analyse des Besoins Sociaux et de l'Évaluation. Afin d'éviter la démultiplication des emplois sur ces fonctions d'évaluation et d'analyse des besoins, la Ville et le CCAS ont souhaité fédérer leurs moyens et regrouper au sein du service correspondant de la Ville les moyens nécessaires aux deux entités.

Ces évolutions nécessitent la mutation au sein des effectifs de la Ville des agents concernés du CCAS. Les effectifs des deux structures doivent donc évoluer, la Ville créant les emplois nécessaires, le CCAS les supprimant. L'ensemble de ces évolutions interviendra à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Taux d'emploi
Attaché	Attaché	2	TC
Rédacteur	Rédacteur chef Rédacteur Principal	1 1	TC TC
Animateur	Animateur	1	TC
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1	TC
Cadre de santé	Cadre de santé	1	TC

Le Comité Technique Paritaire a été consulté sur ces mesures.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création des emplois ci-dessus à la date du 1^{er} janvier 2010 par transfert du Centre Communal d'Action Sociale dans le cadre de l'évolution de l'organisation des deux entités qui intervient dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'un meilleur service rendu aux usagers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.